



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 71748

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la mise en place de tests de dépistage salivaire des stupéfiants. La loi du 3 février 2003 réprimant la conduite d'une automobile sous l'influence de produits stupéfiants était une avancée majeure et il souhaiterait savoir si les tests de dépistage prévus sont en voie d'être généralisés. Lors du débat du 14 avril 2005 sur la lutte contre la toxicomanie à l'Assemblée nationale, le secrétaire d'État à l'assurance maladie a indiqué que l'objectif du Gouvernement était d'obtenir un produit fiable pour la lutte contre l'insécurité routière. Il souhaiterait donc connaître l'état d'avancement de la mise en place des dépistages systématiques et les chiffres actuellement en sa possession sur son application.

Texte de la réponse

Dans la continuité des débats du 14 avril 2005 sur la lutte contre la toxicomanie à l'Assemblée nationale, il a été décidé de mettre en place l'expérimentation des tests salivaires de dépistage de stupéfiants en bord de route dans le cadre d'un dialogue compétitif avec les laboratoires. Cette procédure du code des marchés publics permet d'expérimenter les tests sans fausser la concurrence entre les laboratoires lors de l'appel d'offres qui devra être lancé en cas de généralisation de ces tests. Ce dialogue compétitif devrait être engagé par le ministère de l'intérieur dans les tout premiers mois de l'année 2006.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71748

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7530

Réponse publiée le : 17 janvier 2006, page 580